

JOURNÉE D'ACCUEIL DES CONSEILLERS ENTREPRISES POUR L'ÉCOLE

Le 9 octobre 2023

À Poitiers Lycée professionnel Kyoto

Programme

Discours de bienvenue de Madame La Rectrice

1. Les missions du conseiller entreprises pour l'école

- a. Qui est-il?
- b. De quel secteur vient-il?
- c. Que fait-il?

Ahmed Bauvin

2. Témoignage sur une collaboration active

- a. Présentation de l'UNEC et du rôle d'un inspecteur
- b. Exemple d'une collaboration

Christelle Fredon / représentant UNEC

3. Le CEE dans son environnement

- a. Le dispositif
- b. Le suivi
- c. Présentation du guide d'accompagnement

Sandrine Barba/ Sylvie Bonneton

4. Echanges divers

Ouverture de la réunion par Bénédicte Robert Rectrice de l'académie de Poitiers

LES MISSIONS DU CONSEILLER ENTREPRISES POUR L'ÉCOLE

Qui est-il ?

- Un professionnel volontaire
(employeur, salarié ou artisan)
- Engagé pour l'école et reconnu dans son domaine de compétences.
- Désigné par son organisation professionnelle.
- Nommé tous les ans par la rectrice d'académie

De quel secteur vient-il ?

- Automobile
- Agriculture
- Bâtiment, travaux publics
- Coiffure
- Métallurgie
- Informatique
- Services administratifs et financiers
- Communication graphique, audiovisuel

Que fait-il?

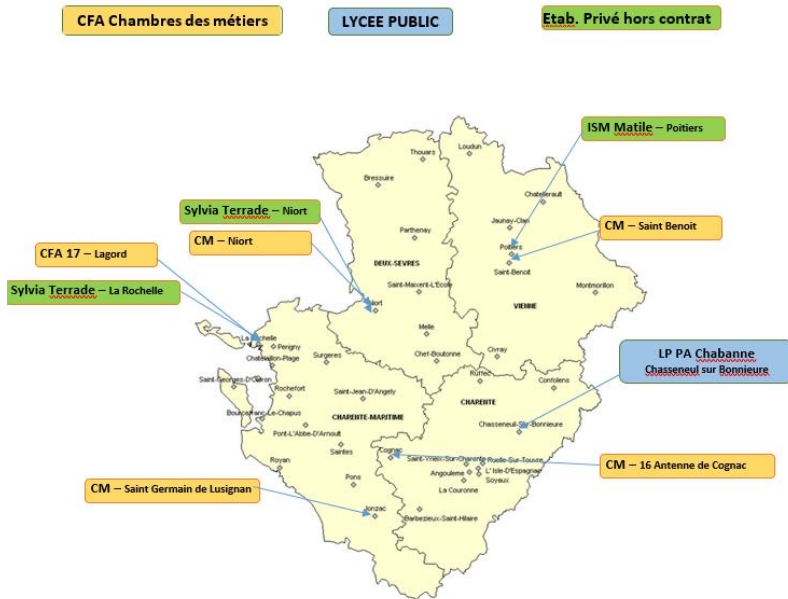
- Intervient en propre sur des actions d'information, de formation, de promotion.
- Mobilise d'autres professionnels du réseau pour répondre aux besoins de notre académie.
- De la 6^{ème} à la terminale dans toutes les voies de formation : générale, technologique, professionnelle.
- Il aide les jeunes dans la construction de leur projet d'orientation.
- Formation initiale dont apprentissage, continue et validation de l'expérience.

TEMOIGNAGE D'UNE COLLABORATION ACTIVE

- a. Présentations des CEE des métiers de la coiffure et rôle de l'inspectrice
- b. Exemple d'une collaboration

TEMOIGNAGE D'UNE COLLABORATION ACTIVE

LA RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION DANS L'ACADÉMIE



TEMOIGNAGE D'UNE COLLABORATION ACTIVE

Les taux de réussite aux examens

	Nombre d'inscrute.s	% réussite 2023
CAP métiers de la Coiffure	272	93,1%
MC 3C	49	84,8 %
BCP métiers de la coiffure	15	93,3
BP Métiers de la Coiffure	126	86 %

LE CEE DANS SON ENVIRONNEMENT

Le dispositif

29 CEE nommés à ce jour

• Procédure de désignation

1. Proposition des organisations professionnelles des candidatures
2. Une convention de 3 ans signée entre l'organisation professionnelles et l'académie.
3. Une lettre de mission individuelle
4. Désignation des CEE par la rectrice

Le suivi

Des domaines d'intervention

1. Formation professionnelle initiale
2. Formation tout au long de la vie : collaboration avec la VAE
3. Information et connaissance du monde économique et des métiers
4. Promotion de l'entrepreneuriat

Renouvellement annuel de la mission

Le guide d'accompagnement

Un guidage pour les différentes missions.

1. Thématiques
2. Partenaires
3. Ressources
4. Démonstration

bit.ly/acpoitiersCEE



Echanges divers